

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 02/07/21**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'Arrondissement du 1<sup>er</sup> mars 2021*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7<sup>e</sup>, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 18h00, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Etaient présents :**

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00 par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Madame le Maire** salue l'assistance.

### **1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2021 004**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** procède à la désignation du secrétaire de séance, Jean LAUSSUCQ et de Nathalie BADIER comme secrétaire de séance auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 004.**

**Pour : 14**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 18 janvier 2021. 07 2021 005**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 18 janvier 2021 à l'approbation des conseillers.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 005.**

**Pour : 14**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **3 - Dénomination promenade Édouard Glissant (7<sup>e</sup>). 2021 DU 47**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** indique qu'elle a donné un avis favorable à la dénomination « promenade Édouard Glissant » à une partie de la promenade des berges de Seine-André Gorz, du quai Anatole France au droit de la passerelle Léopold Sédar Senghor.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DU 47.**

**Pour : 14**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

#### **4 - Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public. 2021 DASCO 18**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** rappelle que le Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public a été évoqué une première fois lors du Conseil d'Arrondissement du 18 janvier 2021.

Madame le Maire rappelle également qu'elle était opposée à ce projet car le cadre d'utilisation n'était pas précisé et la sécurité vis-à-vis des enfants et des personnels de l'école n'était pas assuré.

**Monsieur Alexandre MISSOFFE** indique avoir mentionné qu'il n'était pas hostile au fait que les cours d'école puissent être occupées par les habitants dans des conditions qui permettraient de garantir la sécurité des lieux et si les usages correspondaient à la destination des bâtiments.

Monsieur Alexandre MISSOFFE estime que le règlement proposé par la Ville de Paris donne assez de garanties sur les conditions dans lesquelles les ouvertures seront réalisées, et qu'une liste d'établissements pilotes est déjà connue.

**Madame le Maire** propose un vote contre cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 18.**

**Pour : 1 (M. MISSOFFE)**  
**Contre : 13**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

#### **5 - Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf Comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. 2021 DAC 370**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente la délibération et l'attribution par la Ville de Paris d'une subvention de 48 500 euros à chacun des 19 comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattant en Algérie, Maroc et Tunisie.

Madame le Maire rappelle que la Fédération entretient et renforce les liens de camaraderies et de solidarité entre les anciens combattant mobilisés en Algérie, au Maroc et en Tunisie et qu'elle permet également d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux.

Madame le Maire indique que 1 000 euros seront versés au Comité des Anciens Combattants du comité 7<sup>e</sup> de la Fédération Nationale des Anciens Combattant en Algérie, Maroc et Tunisie, dans le cadre de cette subvention.

Madame le Maire salue le courage des anciens combattants et rappelle leur présence aux cérémonies organisées par la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement qui ont été maintenues en petit comité dans le cadre des restrictions sanitaires.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAC 370.**

**Pour : 14**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**6 - Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. 2021 DAJ 10**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** indique que la délibération porte sur l'avenant n° 2 de la convention pluriannuelle pour l'attribution d'une subvention de 296 750 euros à l'ordre des avocats,

Madame le Maire précise que cette convention permet de financer le dispositif de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement par les citoyens qui en font la demande. Cette subvention pourra être imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle que l'impact de la crise sanitaire est aussi économique. Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, les commerçants de proximité sont parmi les plus touchés.

Madame le Maire précise avoir associé la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement au Plan de Relance Économique, par le biais de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

Madame le Maire propose un vote pour cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAJ 10.**

**Pour : 14**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**7 - Signature de la Charte de la téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile. 2021 DEVE 22**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** rappelle que la délibération intervient dans le cadre du déploiement de la 5<sup>e</sup> génération de téléphonie mobile (5G) et concerne le vote de la nouvelle charte de téléphonie mobile proposée par la Ville de Paris.

Madame le Maire rappelle que la charte prévoit la création d'une instance de suivi, intitulée Observatoire parisien de la téléphonie mobile, composée d'élus représentant tous les groupes du Conseil de Paris, de 4 opérateurs de téléphonie mobile, d'associations de consommateurs et de locataires, d'associations de protection de l'environnement, d'agences nationales et régionales concernées, de deux experts scientifiques ainsi que de deux participants à la conférence citoyenne.

Madame le Maire indique ne pas être opposée au développement de cette nouvelle génération technologique, mais estime que son utilisation et ses effets doivent faire l'objet d'un suivi et d'un encadrement.

Madame le Maire regrette que l'exécutif de la Ville de Paris lui ait tardivement fait part de la délibération.

Madame le Maire précise avoir défendu avec les élus du Groupe Changer Paris une ligne claire, en demandant à ce que la Charte apporte davantage de précisions techniques et que l'engagement des opérateurs soit accru.

Madame le Maire propose un vote d'abstention sur cette délibération, en prévision des amendements qui seront déposés en Conseil de Paris par le groupe Changer Paris.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Le Conseil s'est abstenu à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2021 DEVE 22.**

**Pour : 1 (M. MISSOFFE)**  
**Contre : /**  
**Abstention : 13**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**8 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Antoine de Saint-Exupéry au 5, rue de Chanaleilles à Paris 7<sup>e</sup>. 2021 DAC 496**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** précise que l'apposition de cette plaque commémorative au 5, rue de Chanaleilles permettra de rendre hommage à Antoine de SAINT-EXUPERY, qui y a vécu de 1932 à 1934.

Madame le Maire revient sur cette période de la vie d'Antoine de SAINT-EXUPERY en précisant qu'il a vécu deux ans à cette adresse, et qu'il a écrit à cette époque plusieurs articles de presse, notamment pour l'hebdomadaire Marianne et le journal Paris-Soir.

Madame le Maire rajoute qu'en 1934, il travaille aussi pour le service de presse de la compagnie Air France, qui venait d'être créée en 1933. Seize ans plus tard, en 1946, Saint Exupéry publie chez Gallimard Le Petit Prince, chef-d'œuvre de la littérature mondiale.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAC 496.**

**Pour : 14**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**9 - Vœu relatif à la construction d'une clôture autour du périmètre du Champ de Mars dans le cadre du projet d'aménagement de cet espace vert prévu par la Ville de Paris. V 07 2021 006**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** précise que la Mairie du 7<sup>e</sup> avait réussi à trouver un terrain d'entente avec la Mairie de Paris et le Maire de l'époque, Bertrand Delanoë, sur l'utilisation du Champ de Mars, et les événements qui s'y produisaient. Cela s'était traduit par moins d'évènements commerciaux et plus de tranquillité et de sécurité pour les riverains.

Madame le Maire indique que la situation s'est par la suite dégradée car la Mairie centrale a encouragé la sur-fréquentation des lieux, la multiplication des incivilités et l'installation du Grand Palais Éphémère.

Madame le Maire estime à ce titre que l'installation d'une clôture serait pertinente pour préserver la biodiversité et rétablir la tranquillité sur ce site dégradé, et perturbé cet été par des rodéos sur la place Jacques Rueff.

Madame le Maire souhaite donc qu'une clôture soit installée sur le Champ de Mars comme c'est le cas autour du jardin des Tuileries.

**Monsieur Alexandre MISSOFFE** se déclare en faveur de la mise à l'étude d'une enceinte autour du Champ de Mars. Il précise que la fermeture de cette enceinte pourrait être adaptée.

Monsieur Alexandre MISSOFFE estime cependant qu'en l'état le vœu n'a que peu de chances d'être entendu par l'exécutif. En ce sens, il estime qu'il serait plus stratégique de proposer plusieurs scénarios de pose de grilles avec un périmètre précis.

**Madame le Maire** explique que ce vœu n'est pas partisan, dans la mesure où il s'agit de sauvegarder la biodiversité et la tranquillité publique.

Madame le Maire considère que le maintien d'un vœu ouvert permettra d'engager une discussion avec les adjoints à la Maire de Paris et des élus d'opposition qui pourraient s'y déclarer favorables, dans le cadre du projet d'aménagement du Champ de Mars prévu sous la mandature de la Mairie de Paris.

Madame le Maire rajoute que ce projet est ancien et déjà souhaité sous la mandature précédente.

Madame le Maire propose un vote pour cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2021 006.**

**Pour : 14**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

#### **10 - Vœu relatif à la suppression des cadenas et la restauration de la passerelle Léopold Sédar Senghor. V 07 2021 007**

*Rapporteur : Madame Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente le vœu portant sur la suppression des cadenas et la restauration de la passerelle Léopold Sédar Senghor, en précisant que ce sujet avait été également évoqué par la mairie centrale, sous l'ancienne mandature.

Madame le Maire précise que le poids excessif engendré par ces cadenas entraîne un risque pour la sécurité des riverains, lié à l'effondrement des parapets.

**Monsieur Alexandre MISSOFFE** est favorable à ce vœu mais émet des réserves quant à la possibilité de poursuivre les opérateurs touristiques faisant l'apologie de l'accrochage des *love locks*.

Monsieur Alexandre MISSOFFE estime que c'est à la Ville de Paris d'entretenir ses équipements publics de façon à ce qu'ils offrent une pleine garantie de sécurité. Il n'est donc pas nécessaire de recourir au mécénat à son avis.

**Madame le Maire** indique qu'en l'espèce il ne s'agit pas d'une opération d'entretien d'équipement public mais de la réalisation d'un nouveau projet. Le mécénat permet donc de faire appel à des projets plus créatifs, mais la Mairie centrale devra effectivement prendre à sa charge l'entretien de l'équipement et les garanties de sécurité qui s'y attachent.

Madame le Maire est favorable à ce que la restauration de la passerelle privilégie un parapet sous forme de grillage.

Madame le Maire souhaite que les opérateurs touristiques ne fassent pas la promotion de l'accrochage des cadenas. Le terme « promotion » paraît plus approprié que le terme « apologie », pour interdire ces actes de publicité.

Madame le Maire propose un vote pour ce vœu.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2021 007.**

**Pour : 14**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**Madame le Maire** précise qu'un concert de musique classique en direct est prévu par l'association Entracte, sur la chaîne You tube de la Mairie le 2 mars à 12h30.

Madame le Maire souligne ensuite que le 7 mars, la Mairie organise la fête des grands-mères via la tenue d'un jeu-concours permettant de gagner un abonnement de trois mois à la gazette de Famileo lors d'une cérémonie officielle organisée par la mairie du 7e.

Madame le Maire indique que la Mairie lance une émission qui s'appelle Etinc'elles, en partenariat avec Iser Lefaus et Merima Lasser, pour la journée des droits des femmes.

Madame le Maire précise que le 8 mars, la chaîne de la Mairie diffusera un film, « *Made in Bangladesh* », avec l'association « Soroptimistes ».

Madame le Maire précise que le 17 mars, la Mairie organisera un évènement pour la journée de la propreté. Il s'agit d'un partenariat avec le SYCTOM et la direction de la propreté, avec des ateliers en ligne pour les enfants, des démonstrations des derniers modèles de machines et une collecte de bouchons.

Madame le Maire se réjouit que le centre de vaccination fonctionne très bien grâce aux bonnes relations qu'elle a liées avec l'ARS, et son Directeur général Aurélien ROUSSEAU. En revanche, Madame le Maire regrette le manque d'aide de la Mairie centrale.

Madame le Maire précise que les tests salivaires vont commencer dans les écoles dès le jeudi 4 mars. Le consentement des parents est requis et quelques écoles pilotes vont être sélectionnées. Une infirmière a été mobilisée pour procéder aux prélèvements.



Madame le Maire précise que la vaccination à domicile est complexe à mettre en œuvre mais qu'elle pourra s'appliquer aux sœurs religieuses qui en ont fait la demande, à une date précise. Un recensement des personnes souhaitant se faire vacciner à domicile est cependant essentiel.

Madame le Maire indique que 700 doses ont été livrées cette semaine au centre de vaccination, soit 300 de plus que la semaine précédente.

Madame le Maire annonce que la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Jean LAUSSUCQ

Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement



Rachida DATI